

Les subsides

Le Parlement par ailleurs ne s'est pas adapté à cette nouvelle formulation des propositions de dépenses du gouvernement, et n'est pas en mesure, étant donné ses comités parlementaires archaïques dans leur fonctionnement, même s'ils ne datent que de 1968, n'a pas les outils voulus pour effectuer une analyse appropriée de ces trois tranches du budget des dépenses et, en particulier, j'aimerais signaler à la présidence, porter à son attention la carence en matière d'examen par enveloppes, examen qu'aucun comité parlementaire dans l'état actuel des choses ne peut effectuer.

A tout événement, j'espère que le comité spécial pourra faire à la Chambre des propositions qui pourraient éventuellement donner à l'assemblée législative, à cette assemblée délibérante, les outils nécessaires pour mieux digérer, mieux analyser, mieux critiquer—et éventuellement faire rapport à la Chambre—les propositions de dépenses du gouvernement et, en ce qui me concerne, je m'attends à ce que ce comité puisse le faire dans les meilleurs délais.

Mais les procédures ne constituent qu'un aspect de notre procédure parlementaire, et cet aspect est maintenant relativement bien couvert par les travaux du Comité spécial et, je pense, par la volonté de tous les députés de moderniser cette institution.

Restent les attitudes. Malheureusement, on ne peut codifier les attitudes et ce Parlement, et mon collègue le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) y faisait allusion tout à l'heure, est caractérisé par une atmosphère plutôt lourde. Les causes? Chacun pourra y donner l'interprétation qu'il voudra! En pratique, nous avons vu depuis déjà 18 mois les tactiques dilatoires nouvelles dans leur forme et dangereuses dans leur impact sur la vie parlementaire qui ont résulté de ces attitudes néfastes qui animent les travaux de la Chambre depuis le début de ce Parlement. Et je m'explique.

● (1750)

D'une part, la Chambre est une assemblée délibérante. Je pense que personne ne peut me contredire sur ce point. Nous somme ici pour délibérer, pour discuter des propositions, qu'elles émanent du gouvernement ou des députés sans portefeuille, visant soit à amender des lois, soit à en proposer de nouvelles, soit à discuter des propositions ou des plans financiers du gouvernement du jour.

Malheureusement, nous avons vu se développer une nouvelle tactique dilatoire en plus de toutes celles qui existent déjà dans le Règlement, et ces tactiques dilatoires, je n'ai pas besoin de le rappeler, sont très nombreuses et elles sont prévues précisément au Règlement. Nous avons vu se développer une nouvelle tactique dilatoire qui vise, à toutes fins pratiques, à empêcher la Chambre d'exercer son rôle essentiel, savoir celui de délibérer.

Et je n'ai qu'à rappeler ce qui s'est passé récemment et ce qui se passe encore au sujet des propositions du gouvernement en matière de tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, alors qu'un parti de la Chambre a décidé que non seulement il s'opposait à ces propositions gouvernementales, ce qui est son droit le plus strict, que non seulement il y voyait des objections de principe, ce qui est encore une fois son privilège, mais qu'il s'opposait même à en débattre à la Chambre. Encore une fois, je sais qu'il existe toujours deux faces à une médaille, et mon préopinant le disait tout à l'heure, il y a des motifs à cela, et le fait

qu'une motion d'allocation du temps a été inscrite au *Feuilleton* a peut-être pu inciter certains députés à ne même pas vouloir donner l'occasion d'en débattre.

Le fait demeure, monsieur le Président, que dans certains cas nous ne sommes même plus une assemblée délibérante, parce que les députés ou certains partis refusent que nous délibérions. Et je pense que c'est une tendance excessivement dangereuse et sur laquelle nous devrions tous, en notre for intérieur, réfléchir comme individus, parce qu'aucun comité de la Chambre, qu'il soit comité spécial ou comité permanent, ne pourra codifier, régler les attitudes.

La deuxième caractéristique essentielle d'une assemblée législative, c'est qu'elle doit en arriver à une conclusion à ses délibérations. C'est normal. La population s'attend à ce que nous décidions. Et la deuxième tactique qui s'est développée est celle d'empêcher la Chambre, une fois que les délibérations sont terminées, d'en arriver à une décision en utilisant une «technicalité» du Règlement qui provient d'une nouvelle interprétation donnée dans *Beauchesne*, 5^e édition, et je n'ai malheureusement pas le temps de la lire parce que je veux donner à mon collègue quelques minutes pour terminer le débat, une interprétation du Règlement ou une codification d'une pratique, si l'on veut, qui n'existe pas, ou qui n'existe pas dans *Beauchesne* 4^e édition, et je veux parler de cette marche des deux whips qui viennent indiquer au Président de la Chambre que le moment est venu de voter. Dans *Beauchesne* 4^e édition, monsieur le Président, et je fais vite, c'était le sergent d'armes qui s'avancait pour indiquer au Président que le moment était venu de voter, dans *Beauchesne*, 5^e édition, c'est devenu les deux whips, celui du gouvernement et celui de l'opposition officielle, qui s'avancent. Cette interprétation nouvelle a permis, dans certains cas, de ne pas tenir le vote, de faire traîner la durée de la sonnerie, et l'exemple le plus triste et le plus connu est évidemment celui de la «crise des cloches», savoir celle qui a duré 10 jours.

A mon avis, monsieur le Président, encore une fois, il y a des causes à cette technique, à cette tactique dilatoire nouvelle et à laquelle, je le répète, il n'y a pas de réponse selon le Règlement. Il y a peut-être une réponse en vertu des pouvoirs résiduels de la Présidence, c'est là une autre question. En ce qui a trait aux attitudes, monsieur le Président, nous ne pourrions effectuer une véritable réforme parlementaire, nous ne pourrions véritablement consacrer à la Chambre son rôle d'assemblée délibérante et d'assemblée de décision que si nous prenons une attitude de parlementaires responsables, qui acceptent ces deux rôles essentiels de notre travail comme législateurs.

M. Donald W. Munro (Esquimalt Saanich): Monsieur le Président, avant de faire quelques remarques, je veux remercier mon collègue de Rosemont (M. Lachance) pour son attitude vraiment parlementaire. Il a accepté de partager le temps qui reste dans ce débat pour que nous puissions, tous les deux, faire nos observations sur le problème à l'étude.

[Traduction]

La motion à l'étude me déçoit en un sens, et je vais vous dire pourquoi. Selon la tradition de MacGregor Dawson et d'Alexander Brady, j'ai toujours cru que le Parlement était un organisme responsable, que la responsabilité du Parlement devait se manifester nettement et qu'il incombait à l'opposition de s'assurer que le gouvernement assume cette responsabilité. Il n'en fait rien, selon moi. Je vais parler des sociétés d'État